



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PESC

Question écrite n° 38994

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie demande à M. le Premier ministre dans quelles conditions les membres du Gouvernement participeront à la définition et aux négociations permettant la mise en place d'une politique étrangère et de sécurité commune au sein de l'Union européenne.

Texte de la réponse

Jusqu'en 1998, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), instituée par le traité sur l'Union européenne signé à Maastricht et complétée par le traité d'Amsterdam, a été suivie exclusivement par le ministre des affaires étrangères. Les travaux engagés par l'initiative franco-britannique de Saint-Malo, en décembre 1998, ont naturellement conduit à associer par la suite le ministre de la défense pour les questions qui relèvent de sa responsabilité. Ces travaux fructueux ont permis l'adoption, lors du Conseil européen d'Helsinki, d'un rapport sur le renforcement de la politique européenne de sécurité et de défense, dans le cadre de la PESC, qui marque une étape très importante. Le Conseil est chargé de la mise en oeuvre des décisions prises à Helsinki. Tous les travaux de préparation du rapport d'Helsinki, dans lesquels la France a joué un rôle prépondérant, ont été conduits au plan national, sous l'autorité du Président de la République et de moi-même, par le ministre des affaires étrangères, en étroite concertation avec le ministre de la défense. C'est ainsi que se poursuivront les travaux de mise en oeuvre du rapport d'Helsinki. Au plan européen, la mise en oeuvre des décisions d'Helsinki se fera sous l'autorité du conseil affaires générales auquel participe le ministre des affaires étrangères. Le ministre de la défense continuera naturellement d'être associé à ces travaux tant par sa participation régulière, aux côtés du ministre des affaires étrangères, aux réunions de l'UEO que par sa participation, au cas par cas, aux conseils affaires générales élargis aux ministres de la défense qui pourront être décidés par la présidence de l'Union européenne et qui sont prévus par le rapport d'Helsinki.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38994

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7201

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1129